



SOCIÉTÉ

L'école obligatoire à trois ans, une mesure sociale

Pour le chef de l'État, elle va permettre de corriger les inégalités devant le langage.

MARIE-ESTELLE PECH mepech@lefigaro.fr

ÉDUCATION À partir de 2019, la scolarité obligatoire commencera à 3 ans et non plus à 6 ans. Une mesure qui concernera de 25 000 à 30 000 enfants - aujourd'hui non scolarisés - et qui nécessitera la création de quelque 800 postes d'enseignants. Le chef de l'État a expliqué mardi, devant les Assises de la maternelle, à Paris, que si la maternelle reste « plébiscitée », sa place semble « mal comprise, entre la crèche et l'école élémentaire ».

Pour lui donner « une ambition nouvelle », Emmanuel Macron a décidé de la « rendre obligatoire » et « d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans ». Une première depuis 1882. Perçue comme sociale, au même titre que les dédoublements des classes de CP en zone prioritaire, cette mesure du gouvernement a été favorablement perçue

par les syndicats d'enseignants, même si elle reste en partie symbolique. La quasi-totalité des enfants de 3 à 6 ans sont en effet déjà scolarisés. Selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale, seuls 3 % des enfants de 3 ans ne vont pas à l'école, les parents préférant les garder à la maison pour des raisons culturelles et souvent parce que l'un des parents ne travaille pas. Ce serait plus particulièrement le cas dans les milieux populaires.

Interrogations sur les moyens accordés

Ce chiffre couvre « des inégalités réelles et une diversité d'un territoire à l'autre », a expliqué Emmanuel Macron qui cite le cas de l'outre-mer où les taux de scolarisation tombent à 80 % ou encore le cas de familles qui ne remettent pas les enfants à l'école l'après-midi. Le fait de rendre obligatoire l'école maternelle permettra, selon le chef de l'État, de



CHRISTOPHE ENA / AP

Emmanuel Macron et le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, assistent à un cours de l'école maternelle Emelle, mardi à Paris.

« corriger ce différentiel » mais aussi « les inégalités devant le langage, qui est la clé de tout apprentissage ». On sait que 80 % des élèves décrocheurs étaient déjà en difficulté en CP et que, à 4 ans, un enfant issu d'un milieu social défavorisé a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.

Pour le syndicat SE-Unsa, qui porte cette revendication depuis de nombreuses années, cette décision « reconnaît et sécurise enfin le rôle de l'école maternelle pour tous les enfants dès la petite section ». Pour autant, si les annonces du chef de l'État ont été saluées, les syndicats s'interrogent sur les moyens accordés à l'école maternelle : « Il faut faire en sorte que cette dernière puisse participer

pleinement au développement sensoriel, moteur, cognitif et social de chaque enfant », et donc diminuer les effectifs par classe, améliorer les équipements matériels et accroître la formation de tous les personnels, estime le syndicat. Pour le Snuipp-FSU, premier syndicat d'enseignants dans le primaire, l'école maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans. « Cette annonce ne dit rien en revanche sur la question incontournable de la qualité de cette scolarisation. » Les dernières comparaisons internationales montrent un retard de la France en termes de conditions d'accueil, de taux d'encadrement et de formation des personnels. « Qu'en sera-t-il

des moyens nécessaires à cette scolarisation dans les départements d'outre-Mer où le taux, à Mayotte et en Guyane, atteint péniblement les 70 % ? »

Le chef de l'État veut par ailleurs encourager « les innovations et les organisations » qui permettent d'accueillir avant 3 ans les enfants à l'école maternelle, mais il ne veut pas rendre cette présence obligatoire, car elle n'est « pas toujours souhaitable » : cela dépend de la progression de l'enfant. Le président de la République reconnaît que, dans les quartiers les plus défavorisés, il est « parfois bénéfique d'ouvrir l'école avant 3 ans, selon l'appréciation des élus et des professionnels de l'Éducation nationale ». ■